

SALAIRES & POUVOIR D'ACHAT

IL EST TEMPS DE RENDRE

L'ARGENT AUX AGENTS RATP !

● Les prix grimpent mais pas nos salaires !

Nous le constatons tous, notre pouvoir d'achat* ne cesse de baisser. Les salaires n'augmentent pas ou pas suffisamment pour répondre à nos besoins. Dans le même temps, le coût de la vie est en perpétuelle augmentation.

* Capacité à pouvoir faire face aux dépenses courantes mensuelles (loyer, crédit, énergie, carburant, assurance, impôts, alimentation, transport, communication, loisirs...).

Décembre 2021 (sur 1 an) :
 Énergie ↗ +18,6 %
 Produits frais ↗ +3,3 %
 Alimentation ↗ +1,4 %
 Produits manufacturés ↗ +1,2 %

● Mais au fait, c'est quoi l'inflation ?

Inflation
 +
3,6 %

C'est l'augmentation générale et durable des prix à la consommation. Pour la CGT, cette référence souvent utilisée par les Directions pour fixer le pourcentage de l'augmentation générale, ou les geler, des salaires, n'est pas un bon indicateur. Il ne prend en compte que certains éléments économiques. Si cet indicateur donne une tendance de l'économie, il ne correspond pas à l'inflation réellement supportée par les ménages...

● Des coups de pouce... Oui mais pour les plus riches !

Alors que depuis 2017, le salaire statutaire des agents n'a pas été augmenté, en 2019, **la PDG a été augmentée** de 50 000 € sur son salaire fixe annuel. Il est ainsi passé de 300 000 à 350 000 €. En y ajoutant la rémunération variable d'un montant de 100 000 € maximum «liée à la performance de l'entreprise», le total passe **de 400 000 à 450 000 €, soit 12,5 % de hausse.**

Déjà en 2018, c'était le jackpot pour les plus riches grâce à la transformation de l'impôt sur la fortune (ISF) en un impôt sur la fortune immobilière (IFI), de façon à exempter de taxes, les valeurs mobilières et les placements (actions, assurance-vie...). Cette réforme a permis aux très riches de récupérer des milliards d'euros qu'ils devaient verser au Trésor Public pour financer les Services publics et ses infrastructures.

A part eux, personne n'est épargné. Même pour les retraités, l'augmentation obtenue n'a pas été celle de leur pension, mais celle de la CSG !

● Les augmentations en trompe l'œil, c'est non !

La mesure phare de certains candidats à la Présidentielle a pour objectif, de permettre une augmentation de notre pouvoir d'achat, par la suppression des cotisations salariales.

Les supprimer, c'est creuser le trou de la sécu, les transférer vers l'impôt payé par les travailleurs et exonérer les employeurs pour augmenter leurs profits. **Encore une arnaque libérale !**



“ Il est aussi temps d'agir,
 avec la **CGT-RATP !** ”

● SALAIRES VS PRIMES

Les dernières mesures sporadiques, type prime « pouvoir d'achat » de 100 €, + 0,4 % (one shot le mois du versement) pour 15 000 agents, ne sont pas de nature à répondre aux réelles hausses des dépenses courantes constatées par l'INSEE en 2021, + 3,6 % subis par tous et tous les mois.

Y compris en cette période Covid, l'État a autorisé notre entreprise publique, non concernée statutairement par le chômage, à avoir recours au chômage partiel. Mais **qui dit chômage partiel, dit rémunération partielle !**

En effet, les primes à l'acte ne sont pas versées lorsque l'on est placé en chômage partiel, tout comme en arrêt maladie.

C'est entre autres pour ces raisons que **la CGT privilégie le salaire statutaire par la hausse de la valeur du point et des coefficients de grilles.**

C'est simple à comprendre, **les primes c'est pour maintenant, le salaire c'est pour la vie.** Car même le montant de notre pension est calculée sur les 6 derniers SALAIRES STATUTAIRES.

● POUR L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES MAIS PAS QUE...

■ **Nos revendications :**

- Compte tenu qu'il y a déjà eu 9 % d'inflation depuis 10 ans, **rattrapage de 3 % chaque année pendant 3 ans** (hors négociations salariales 2022).
- Pas d'**entrée de grille** salariale en dessous de **2 000 € brut**.
- Retrouver la **pente d'échelon à 2 % et dé plafonner** leur évolution.
- **Supprimer l'écart de rémunération** entre les femmes et les hommes.
- Ouvrir rapidement des discussions sur la **réduction du temps de travail.**
- Indemniser **dès le 1^{er} dimanche et jour férié travaillé à 50 €** (actuellement 3^{ème} palier).
- **Revalorisation significative** de l'Allocation Complémentaire de Déplacement (**ACD**) et Allocation pour Travaux de Nuit, Tardifs ou Matinaux (**ATNTM**).



La CGT-RATP appelle tous les salariés, de toutes catégories et tous les services à s'inscrire dans l'appel interprofessionnel CGT, FO, SOLIDAIRES, FSU et les organisations étudiantes pour agir par la grève et en manifestation le jeudi 27 janvier 2022.

La CGT-RATP a déposé un préavis de grève : du mercredi 26/01 à 20h00 au vendredi 28/01 à 07h00.

RDV Place de la Bastille :

dès 11h30 animations et prises de paroles - **14h00** manifestation vers le ministère de l'économie et du budget (Bercy).

14/01/2022